



**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
CONSEIL ACADEMIQUE PLENIER
DU 23 NOVEMBRE 2020
(Webconférence)**

Le Conseil académique de l'Université des Antilles, dans sa séance du 23 novembre 2020, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université des Antilles,

a délibéré :

Objet : Approbation des rapports d'évaluation de l'IUT de Guadeloupe et de ses DUT

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres du Conseil académique de procéder au vote.

Il est demandé au Conseil académique de se prononcer sur les rapports d'évaluation de l'IUT de Guadeloupe et de ses DUT réalisés dans le cadre de la vague contractuelle B (2022-2026).

Résultat du vote	<i>Nombre de membres</i>	57
	Nombre de membres présents ou représentés	32
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	32

Les rapports d'évaluation de l'IUT de Guadeloupe ainsi que ses DUT ont été approuvés à l'unanimité des membres du Conseil académique.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe-à-Pitre, le 23 novembre 2020

Le Président de l'Université des Antilles

Pr Eustase JANKY

Pièces jointes : 5